

Conditions Générales du jeu « 30^{ème} Anniversaire Marjane »

Article 1 : Société organisatrice

la société « MARJANE HOLDING », Société Anonyme, de droit marocain, au capital de 538 986 100,00 Dirhams, dont le siège social est situé au Centre Commercial Marjane CT 1029, Commune AinChock, Casablanca, immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le numéro 63513, .IF: 1085086 ICE : 001531173000020 , organise un jeu gratuit avec obligation d'achat du 26/10/2020 à 00:01 au 26/11/2020 à 23:59 . L'opération est intitulée : « 30^{ème} anniversaire Marjane ».

Cette opération est accessible via la page : <https://anniversaire.marjane.ma>

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique résidant au Maroc, qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page web : <https://anniversaire.marjane.ma>

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints, ainsi que les personnes mineures.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées,

2.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalité de participation

Le Jeu se déroule comme suit, le joueur doit :

1. S'inscrire pour participer au jeu : <https://anniversaire.marjane.ma>
 2. Remplir le formulaire de participation, avoir pris connaissance et accepter le règlement du jeu
 - a. Entrer son nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone
 - b. Entrer, si on en dispose, le code unique « 3030 » , remis sur la carte à gratter.
 - c. Entrer son numéro de ticket de caisse, valide, correspondant à un achat dans un magasin Marjane entre le 26/10/2020 et le 26/11/2020
- L'opération est valable du 26/10/2020 à 00:01 au 26/11/2020 à 23:59 .
 - Une participation maximum par numéro de téléphone ET une participation maximum par e-mail, pendant la durée du jeu.

Le jeu est accessible 24h sur 24 sur Internet à l'adresse : <https://anniversaire.marjane.ma>

L'Organisateur se réserve le droit de changer quand il le souhaite ces possibilités de participation

Jeu ouvert aux pour les Marocains et les résident au Royaume du Maroc, à partir de 18 ans

Le tirage au sort sera réalisé au plus tard le 6 Décembre en présence et sous le contrôle de Maitre Jaafar Ouazzani.

Article 4 : Sélection des gagnants

Un seul lot maximum sera attribué par gagnant. La remise du lot se fera sur tirage au sort, dans les conditions suivantes :

Seront mis en jeu 4 voitures Clio Business

Les gagnants seront contactés par téléphone par l'Organisateur, pour leur expliquer comment retirer leur cadeau. Si un participant ne répond pas à 3 appels téléphoniques de l'Organisateur, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

L'Organisateur vérifiera que le nom et le prénom déclaré dans le formulaire du jeu correspondent au nom/prénom du gagnant qui aura été contacté. S'il n'y a pas de correspondance, il sera considéré comme fraude et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués.

Article 5 : Dotations

Le Jeu est composé de la dotation suivante :

- Une voiture Clio business ----- 4 voitures

Article 6 : Acheminement des lots

Suite à leur participation en cas de gain comme décrit aux présentes, les gagnants recevront toutes les informations nécessaires à la récupération de leur lot via un email. Le gagnant sera informé par Marjane du lieu de retrait. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable si la mise à disposition du lot a été faite dans le magasin indiqué par le gagnant.

Si les lots n'a pas été récupéré par le gagnant au plus tard au 06/12/2020, ils resteront définitivement la propriété de l'organisateur.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant survenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Article 7 : Jeu avec obligation d'achat

Le jeu est un jeu avec obligation d'achat : il faut remplir le formulaire avec le code du ticket d'achat.

Article 8 : Limitation de responsabilité

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à <https://anniversaire.marjane.ma>

et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

Article 9 : Dépôt du règlement

A compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement, déposé auprès de Maître Jaafar Ouazzani. Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante : Résidence Sofia, Angle Boulevard Sijilmassi et rue n°1, Etage 1, Apt n°3 - Casablanca

Article 10 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, mail, magasin ...).

Ces informations sont destinées à l'Organisateur et responsable du traitement, qui est MARJANE HOLDING. Les informations recueillies sur le site <https://anniversaire.marjane.ma> font l'objet d'un traitement destiné à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à la remise des lots

Les participants autorisent « MARJANE HOLDING », par leur simple participation au jeu objet des présentes, à utiliser leur nom, prénom, et leur numéro de téléphone afin de leur demander de participer aux futurs tombola ou jeux organisés par elle. A cet effet, au moment de la remise des gains aux gagnants, ces derniers doivent signer une décharge à « MARJANE HOLDING » leur permettant d'utiliser les noms, prénoms, ville et photos et vidéo des gagnants à des fins promotionnelles, notamment sur le digital) .

Le destinataire des données est MARJANE HOLDING. Conformément à la loi n° 09-08 promulguée par le Dahir 1-09-15 du 18 février 2009, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à jeu@marjane.co.ma. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer à ce que les données qui vous concernent fassent l'objet d'un traitement. Ce traitement a été déclaré auprès de la CNDP sous le n° D-D-111/2014

Article 11 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi Marocaine. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées par email à l'adresse suivante : jeu@marjane.co.ma (pour les litiges) Et au plus tard trente (30) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée